



DÉCISION N° DEC_2025_093

Objet : avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un garage situé 25 avenue Robert Wagner pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Yvelines.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° 2021-104 en date du 3 mars 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un garage situé 25 avenue Robert Wagner pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à titre gratuit et à compter du 16 mars 2021, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15 mars 2033,

VU le besoin exprimé par le Centre de Secours de Vélizy-Villacoublay, représenté par le SDIS, de transformer le local afin d'accueillir une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) au Centre de Secours de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que la commune a accepté la proposition du SDIS 78 de transformer le local mis à disposition en 2021 en local JSP tout en y conservant une partie stockage,

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de transformation sera supporté par le SDIS 78,

CONSIDÉRANT que la transformation du local fait l'objet d'une modification de l'article 3 de la convention initiale,

DÉCIDE

Article 1 : la signature de l'avenant 1 modifiant l'article 3 de la convention de mise à disposition pour le SDIS 78 d'un garage situé 25 avenue Robert Wagner.

Article 2 : les autres articles de la convention restent inchangés.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/03/2025